

MOSELLE FIBRE

Objet : Stratégie d'emprunt 2025

COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2025 DELIBERATION N° CSD 2025-373

Le 10 février 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Viviane FATTORELLI, M. Salvatore FIORETTO, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Patrick PIERRE, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER, M. Bernard ZENNER.

DELEGATIONS DE POUVOIR :

M. Franck KLEIN donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG
M. Alphonse MASSON donne pouvoir à M. Pierre ZENNER
M. Philippe SCHOTT donne pouvoir à M. Serge WOLLJUNG

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Francis BECK, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Eléonore PRZYBYLA, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

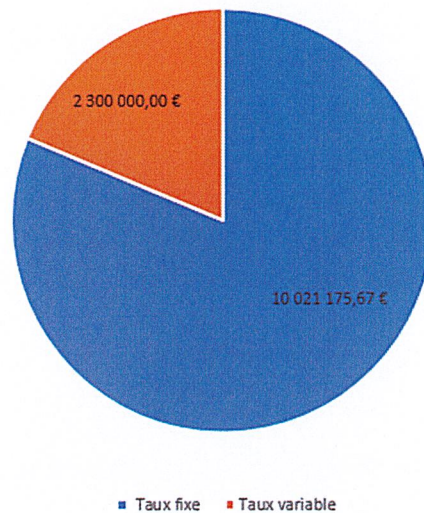
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU le rapport n° CSR 2025-373 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 10 février 2025 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

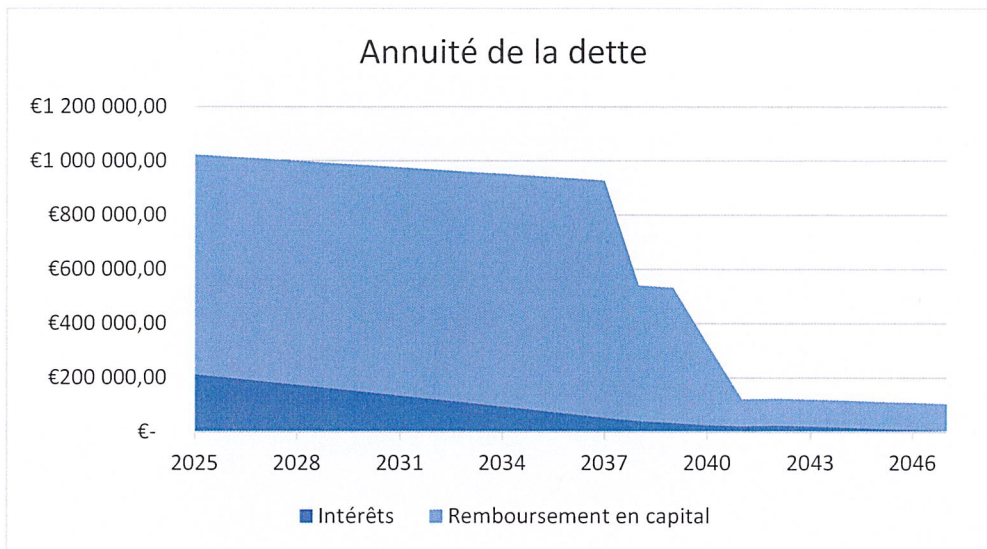
L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE au 1^{er} janvier 2025 est de 12 321 175,67 €.

Répartition de l'encours de la dette

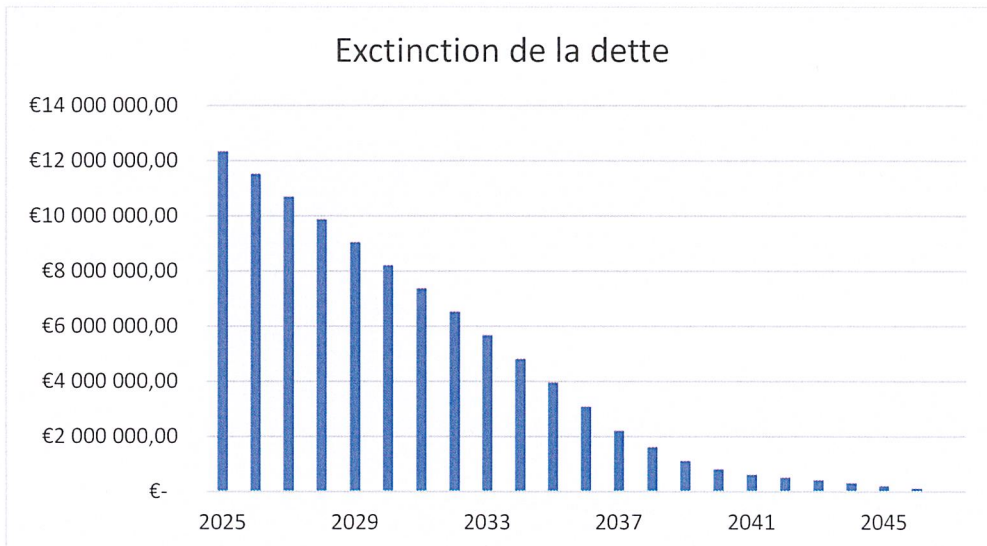


L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE, soumis à une variation de taux, représente 19 % de l'ensemble, ce qui constitue une faible exposition au risque de taux. Le taux variable utilisé est celui de l'évolution du taux du livret A. Sur les dernières années, ce taux était orienté à la hausse mais une baisse intervient au 1^{er} février 2025 (2.4% après 2 ans à 3%). En effet, le taux de l'emprunt souscrit auprès de la Banque des Territoires (3 M€ en 2018) était de 1,75% en 2018. Il est passé à 3% le 1^{er} décembre 2023 et à 4% le 1^{er} décembre 2024. De plus, le fait que cet emprunt soit amortissable sur 30 ans, contrairement au reste de la dette de MOSELLE FIBRE (20 ans), va inévitablement faire croître la proportion de l'encours de dette soumis à une variation de taux. Du fait de ces deux éléments, je vous propose de faire une étude sur la situation de l'emprunt souscrit avec la Banque des Territoires et de trouver les solutions pour préserver au mieux les intérêts financiers du Syndicat.

L'annuité de la dette est de 1 M€ en 2025, celle-ci va se réduire légèrement jusqu'en 2037. Après cette année, l'annuité va chuter à 540 K€ puis à 120 K€ en 2041.



Le prêt de 6,5 M€ mobilisé auprès de La Banque Postale s'éteindra en 2037, le prêt de 3 M€ mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts s'éteindra en 2048 et le prêt géré par la Caisse de Financement Local de 8 M€ s'éteindra en 2040.



La capacité de désendettement (ratio calculant le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette si tout l'autofinancement y était consacré) de MOSELLE FIBRE est de 0,5 année.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour les prochaines années. La trésorerie actuelle du Syndicat permet à celui-ci d'intégrer de nouveaux territoires pour l'infrastructure fibre (Audun-le-Tiche et Russange, 2 Sarres ainsi que Falck et Hargarten-aux-Mines) avec la même participation de 109 € à la prise que pour l'ensemble des membres infrastructures, sans lever d'emprunt.

La circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, prévoit que les produits financiers proposés aux collectivités territoriales soient classés en fonction des risques encourus qu'ils comportent, d'une part à raison de l'indice ou des indices sous-jacent(s) (classé(s) de 1 à 5), et d'autre part de la structure du produit (classé de A à E) qui peut amplifier considérablement les effets liés à la variation de l'indice proprement dit.

Selon la typologie proposée par la circulaire du 25 juin 2010, la dette de MOSELLE FIBRE est entièrement classée en A1 :

A : Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).

1 : Indices zone euro

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ADOPTE** la présente stratégie d'emprunt pour les années 2025 et suivantes ;
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 23

Adopté par : 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-lès-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Serge WOLLJUNG